

Luzerne

Les bonnes raisons d'en cultiver en 2014

Septembre 2013

Un itinéraire technique simple et économe

La luzerne se sème avec un semoir classique à céréales au printemps, souvent sous un couvert d'orge, ou en été. La moitié des semis sont réalisés sans labour. Une tonne de matière sèche de luzerne exportant en moyenne 30 kg de K2O et 6 kg de P2O5, la fumure devra être réalisée en conséquence. Il n'y a bien évidemment pas besoin d'apport d'azote. En moyenne un désherbage est réalisé l'année de l'implantation avec un anti dicotylédone et un anti graminée et en cas de nécessité un désherbage à l'automne en fonction de la réussite du désherbage d'été.

Les jeunes luzernes peuvent nécessiter un insecticide en cas d'attaques de sitones ou chenilles défoliatrices. Cela concerne en moyenne 35% des parcelles.

Aucun fongicide n'est épandu sur de la luzerne. La durée d'exploitation d'une luzerne est de 3 à 4 années. La récolte est assurée par la coopérative selon un planning concerté.

En Champagne-Ardenne en 2012 le montant moyen annuel des charges proportionnelles de la luzerne exploitée sur 3 ans s'élevait à 445€ dont les 2/3 pour la fumure. Un chiffre à rapprocher de 555€/ha pour le colza par exemple.

Réductrice d'IFT*, excellente tête de rotation, fournisseur d'azote gratuit, épuratrice de nitrates en excès, sobre en charges fixes et en nombre de passages, refuge pour la biodiversité, les atouts de la luzerne en grandes cultures n'ont jamais été aussi importants.

Il y a, en 2014, au moins 4 bonnes raisons de cultiver de la luzerne dans les régions de grandes cultures :

↳ L'économie

C'est sans doute la culture la moins exigeante en travaux (voir ci contre). Elle permet donc de réduire les immobilisations et les frais de personnel. Il en résulte que les revenus des exploitations comportant de la luzerne sont supérieurs aux revenus des exploitations n'en cultivant pas. Pour 2012 le centre de gestion de la Marne (CDER) a estimé à 180€/ha les avantages spécifiques que procurent la luzerne soit ses atouts agronomiques, l'absence d'assurance grêle et les économies réalisées sur les charges variables de mécanisation et la main d'œuvre. Avantages auxquels il faut ajouter, depuis la récolte 2012, un supplément substantiel de plus de 500€ de DPU par hectare de luzerne cultivé.

↳ L'agronomie

Les avantages de la luzerne sont connus et reconnus : sur l'amélioration de la structure des sols qui profite à toute l'exploitation, sur son Indice de Fréquence de Traitement de 2.53 seulement qui fait baisser celui de l'exploitation, sur la fourniture d'azote gratuit (50 unités/ha au moins) aux cultures qui lui succèdent pendant les 2 années suivantes. Les luzernes ont aussi la possibilité de recevoir des effluents d'industries agro-alimentaires ou de l'élevage.

↳ L'environnement

Une dimension que l'agriculture ne peut plus négliger aujourd'hui. La luzerne a démontré qu'elle protégeait la biodiversité ordinaire, micro et macro faune, substantiellement plus que les autres cultures de l'assolement. Et ses effets sur la teneur en nitrates et en pesticides des eaux de surface et souterraine sont également avérés.

↳ Social

La transformation de la luzerne nécessitant la présence d'outils industriels à proximité des zones de culture, cette activité est génératrice d'emplois. La filière luzerne emploie effectivement 1 500 personnes dans des cantons ruraux à très faible capacité de reconversion. Elle participe ainsi à la dynamisation des territoires.

* Indice de Fréquence de Traitement

Rentabilité comparée de la luzerne (Marne)

Source : CDER 2013

	Blé	Orge de printemps	Colza	Moyenne 3 cultures	Luzerne
Rendement (t/ha)	8,2	7,3	3,8		11,8
Prix Unitaire (€/t)	207	203	475		95
Aide directe (par ha)					110
Charges proportionnelles (€/ha)	590	435	555		445
Coûts resemis	40				
Marge Brute	1050	1040	1285	1125	755
Spécificités luzerne					180
Marge reconstituée					935

Source : enquête culturelle 2011 chambre d'agriculture de la Marne/COOP de FRANCE Déshydratation CDER Marne 2013

COOP
DE FRANCE
déshydratation

Luzerne

Les bonnes raisons d'en cultiver en 2014

QUESTIONS / REPONSES



Les marchés de la luzerne sont-ils durables ?

Oui les marchés de la luzerne sont diversifiés et pérennes. La France importe encore la moitié de ses protéines. Il y a donc de la place pour des protéines domestiques. Les qualités nutritionnelles de la luzerne sont unanimement reconnues pour toutes les espèces : bovins lait et viande, ovins, chevaux, lapins, chèvres. La demande est même mondiale, les pays nouveaux consommateurs de viande comme la

Chine exerçant une pression de plus en plus importante sur les disponibilités mondiales.



Un plan protéines pour quoi faire ?

Les élevages européens doivent reconquérir leur autonomie en protéines. Pour de multiples raisons : amélioration de la qualité et de la traçabilité de l'alimentation animale, baisse des importations, rééquilibrage agronomique des assolements par l'introduction de légumineuses dans les rotations. Les rapports et les recommandations se

multiplient dans ce sens. Un plan protéines ambitieux est donc en préparation dans le cadre de la politique agricole commune. Il comportera un volet recherche et développement notamment variétal, un volet financier pour compenser le déficit de compétitivité avec les céréales, un volet communication pour promouvoir nos protéines auprès de nos élevages.

Que peut-on attendre de la recherche variétale ?

La plupart des grands sélectionneurs travaillent sur l'amélioration variétale de la luzerne. Originaire du Moyen Orient, cultivée en Europe, en Amérique du Nord et du Sud, elle bénéficie d'une grande diversité génétique pour les caractères d'intérêt agronomique.

Les critères de sélection sont la productivité et la répartition du rendement, l'adaptation au milieu, la tolérance aux maladies et aux parasites, la teneur en protéines et la digestibilité. Les rendements moyens augmentent régulièrement depuis les années 80.

Quel montant pour les DPU luzerne ?

Les aides couplées pour les fourrages séchés ont été supprimées en avril 2012. Elles se montaient à 33€/t de luzerne déshydratée et étaient versées aux déshydrateurs. Mais elles ne sont pas pour autant perdues. Une circulaire du 2 décembre 2012 précise ainsi le montant des Droits à Paiement Unique supplémentaires alloués directement aux producteurs. Puisque l'ensemble de l'enveloppe budgétée a été intégrale-

ment transformée en DPU, les agriculteurs ont vu augmenter en 2012 leurs DPU de 39€/t de matière sèche sur la base de leur production de référence en 2007 et 2008. Un agriculteur qui cultivait à cette période 10 hectares (à 13 t de matière sèche/ha) de luzerne a ainsi vu ses DPU augmenter de 5070 euros. Auxquels s'ajoute l'aide spécifique plan protéines qui aura représenté 125€/ha de luzerne destinée à la déshydratation en 2012.



Réalisé avec le concours financier de FRANCE AGRIMER et du CONSEIL RÉGIONAL de CHAMPAGNE-ARDENNE



Pour en savoir plus

www.luzernes.org
www.biodiversite-luzerne.com
www.developpementdurable-luzerne.org
www.culture-luzerne.org